



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Du 23 Mars 2023 à 19 heures

Etaient présents :

| | |
|--|---|
| M. Yves JUHEL, Maire, <i>Président de séance</i> | Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale |
| M. Christian TUDES, premier adjoint au maire | M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal |
| Mme Stéphanie JACQUOT, adjointe au maire | M. Julien TABOUE, conseiller municipal |
| M. Patrice NOVELLI, adjoint au maire | M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal |
| M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire | Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale |
| Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire | Mme Patricia MARTELLI, conseillère municipale |
| M. Nicolas AMORETTI, adjoint au maire | Mme Martine CASERIO, conseillère municipale |
| M. Florent CHAMPION, adjoint au maire | M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal |
| M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal | M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal |
| M. Patrick CALVI, conseiller municipal | M. Marcel CAMO, conseiller municipal |
| Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale | Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale |
| M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal | M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal |
| Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale | Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale |
| Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale | M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal |
| M. Eric FORMENTO, conseiller municipal | M. Anthony MALVAULT, conseiller municipal |
| Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale | Mme Pascale VERAN, conseillère municipale |

Avait donné pouvoir :

M. Mathieu MESSINA à M. Jean-Claude ALARCON
Mme Sylviane ROYEAU à M. Christian TUDES
Mme Elodie ROBERT à M. Nicolas AMORETTI
Mme Joanna GENOVESE à M. le Maire
Mme Floriane CAZAL à Mme Stéphanie JACQUOT
Mme Julie MACARI à M. Patrice NOVELLI
Mme Ornella GALTIER à Mme Marinella GIARDINA

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés** (33 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monterio, Mme Bineau).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : **Prorogation de la durée de la convention conclue en quasi régie entre la Ville de Menton et la SPL Ports de Menton – Annulation de la délibération n° 51/21 du 30 juin 2021**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés

33 voix pour ; 6 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau).

retire la délibération n° 51/21 du 30 juin 2021 prorogeant la durée initiale de la convention « in house » conclue le 15 janvier 2018 de 20 années supplémentaires et résilie l'avenant n° 1 signé le 8 juillet 2021.

Affaire n° 2 : **Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité

débat et prend acte des orientations budgétaires retenues dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2023 et prend acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Affaire n° 3 : **Délégation de Service Public ayant pour objet la gestion des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V à Menton du 28 décembre 2018 avec INTERPARKING - Annule et remplace Avenant n°1 : prolongation de délai**

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, Conseillère Municipale

à l'unanimité

retire la délibération n° 182/22 du 29 septembre 2022 relative à l'avenant n°1 de prolongation de 15 mois au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V à Menton et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la Délégation de Service Public ayant pour objet la gestion des parcs de stationnement Hôtel de Ville, Bastion, Saint-Roch et George V à Menton du 28 décembre 2018 passé avec la société INTERPARKING SA d'une durée de 9 mois.

Affaire n° 4 : **Transfert d'une activité privée vers le service public - Association de Sauvegarde des Jardins d'Exception du Mentonnais**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés

30 voix pour ; 9 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Storai, M. Malvault, Mme Véran)

prend acte de la fin de la mise à disposition et de la réintégration des agents Ville de Menton mis à disposition de l'ASJEM à effet rétroactif du 13 février 2023 et autorise le recrutement, à compter du 13 février 2023, après adoption de la présente délibération, sur les vacances de poste de :

- 1 emploi de Directeur Cadre à temps complet relevant du grade d'Ingénieur ;

- 3 emplois de jardiniers botanistes spécialisés à temps complet relevant du grade d'Adjoint Technique ;
- 1 emploi de jardinier botaniste qualifié à temps complet relevant du grade d'Adjoint Technique ;
- 1 emploi de chargé d'accueil boutique à temps non complet (14 heures) relevant du grade d'Adjoint du Patrimoine ;
- 1 emploi de guide conférencier à temps complet relevant du grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe ;
- 1 emploi de guide conférencier à temps non complet (40%) relevant du grade d'Adjoint du Patrimoine,

précise que le tableau des effectifs sera modifié en prenant en compte les emplois ci-dessus si nécessaire, autorise la reprise du matériel nécessaire à l'activité transférée et dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2023 et suivants.

Affaire n° 5 : **Mise à disposition d'un agent CAREF auprès de la Ville de Menton pour la compétence « Urbanisme »**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité

adopte la délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et renouvellements, ainsi que tous les actes afférents à sa mise en œuvre et précise qu'il sera facturé à la Ville de Menton, tous les semestres, le coût total de cette mise à disposition (salaire brut et charges patronales selon quotité de temps de travail mis à disposition).

Affaire n° 6 : **Renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel de droit privé entre l'Office de Tourisme et la Ville de Menton**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité

adopte la délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et renouvellements, ainsi que tous les actes afférents à sa mise en œuvre et précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.

Affaire n° 7 : **Renouvellement de la mise à disposition de trois agents titulaires entre la Ville de Menton et la Caisse des Ecoles – Annulation de la délibération n° 175/22**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
à l'unanimité

abroge la délibération n° 175/2022, adopte la délibération, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants et renouvellements ainsi que tous les actes afférents à sa mise en œuvre et précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.

Affaire n° 8 : **Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés

33 voix pour ; 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

autorise la modification du tableau des effectifs joint à la délibération à compter du 1^{er} mars 2023 et l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent et précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville, charges de personnel et frais assimilés, exercice 2023 et suivants.

Affaire n° 9 : **Surveillance des baignades – saison estivale 2023**
Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité

décide de retenir la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer la surveillance des baignades durant la saison estivale 2023, du 1er juillet au 31 août 2023, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document y afférent et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2023.

Affaire n°10 : **Partenariat avec Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur pour la COTEDAZUR-CARD**
Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, Adjointe au Maire
à l'unanimité

approuve la signature de la convention et de l'annexe 1 entre le Comité Régional du Tourisme (CRT) Riviera Côte d'Azur et la Ville de Menton et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°11 : **Ecole Municipale d'Arts Plastiques - Remboursement de cotisation annuelle**
Rapporteur : Mme Carmela CARTARRASA, Conseillère Municipale
à l'unanimité

décide de rembourser la somme de 373 €, à une élève de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, correspondant aux cotisations annuelles versées.

Affaire n°12 : **Tremplin de l'humour - Convention de sponsoring**
Rapporteur : Mme Marinella GIADINA, Adjointe au Maire
à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention de partenariat.

Affaire n°13 : **Conventions relatives à l'installation de Sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)**
Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire
à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'installation de sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) et tous les actes y afférents.

Affaire n°14 : **Labellisation « Espace sans tabac » - Convention de partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC)**
Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
à l'unanimité

autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ligue Nationale Contre le Cancer et la mise en œuvre des « Espaces sans tabac ».

Affaire n°15 : **Stationnement payant sur la voie publique – dérogation au droit d’opposition à la collecte du numéro d’immatriculation des véhicules**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l’unanimité

adopte la dérogation au droit d’opposition à la collecte de plaque d’immatriculation.

Affaire n°16 : **Adhésion au CEREMA**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
à l’unanimité

approuve l’adhésion de la Ville de Menton au CEREMA et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Affaire n°17 : **Bilan politique foncière 2022**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l’unanimité

approuve le bilan de l’opération immobilière réalisée par l’EPF PACA annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Affaire n°18 : **Instauration du DPU dans les ZAD**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l’unanimité

décide d’instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les périmètres des ZAD « Sœurs Munet », « Jeanne d’Arc », « 75 route de Sospel » qui entrera en vigueur dès leur caducité, conformément au plan délimitant le périmètre du droit de préemption urbain annexé à la présente délibération, précise que le PLU approuvé en date du 5 mars 2018 sera mis à jour par arrêté municipal et que la présente délibération et le plan délimitant le périmètre du droit de préemption urbain seront ajoutés aux annexes du PLU et que les formalités suivantes seront réalisées, conformément aux dispositions de l’article R. 211-2 du Code de l’Urbanisme : affichage pendant un mois en mairie de Menton et insertion d’une mention de cet affichage dans deux journaux diffusés dans le département.

Indique que la présente délibération sera transmise sans délai aux personnes et organismes suivants, conformément aux dispositions de l’article R. 211-3 du Code de l’Urbanisme : Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux, Monsieur le Président de l’Etablissement Public Foncier Régional de Provence Alpes-Côte d’Azur, Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat, Monsieur le Bâtonnier près le Tribunal Judiciaire de Nice et Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Judiciaire de Nice.

Affaire n°19 : **Acquisition d’une bande de terrain issue de la parcelle BD 187**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l’unanimité

décide d’acquérir une bande de terrain d’une superficie de 119 m² à détacher de la parcelle BD n° 187 pour un euro symbolique et de classer cet espace dans le domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n°20 : **Cession d'une cave à la SEMIM – Impasse Capodana**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
à l'unanimité (Mme Stéphanie JACQUOT, M. Patrick CALVI et M. Dominique NICOLAÏ, ne prennent pas part au vote et sortent de la salle).

décide de céder la cave située 5 impasse Capodana à la SEMIM, dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n°21 : **Cession d'une parcelle de terrain à Mme CHALVIDAN**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
à l'unanimité

décide de céder à Mme Karine CHALVIDAN un terrain de 214 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AZ n°421 au prix de 17 000 euros, dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n°22 : **Cession d'une bande de terrain détachée de la parcelle BH 632 à M. PASTOR**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal
à l'unanimité

décide de céder à M. Philippe PASTOR un terrain de 75 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BH n° 632 au prix de 9 400 euros, dit que tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

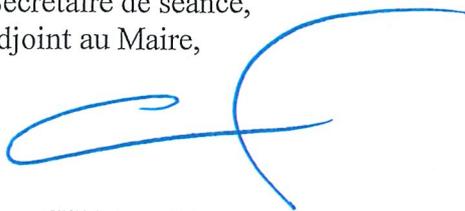
Affaire n°23 : **Compte-rendu des décisions municipales (n° 476 /22 à 80/23)**
Rapporteur : Monsieur le Maire
prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 13 décembre 2022 et enregistrées sous les n° 476/22 à 80/23).

Fin de la séance à 22h00.

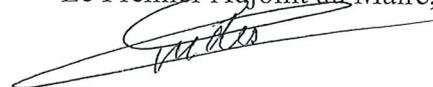
Menton, le 04 AVR 2023

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint au Maire,



Christian TUDES